

Numéro Scripta : 5992

Autre(s) référence(s) : Round 331

Auteur(s) : Galeran II, Meulan (comte)

Bénéficiaire(s) : Richard Ier de Bayeux, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1118, 5 juin-1124]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Galeran [II], comte de Meulan, ordonne à Guillaume le Comte, sur la demande de l'abbé Richard de Préaux de faire reconstruire la maison du forgeron Geoffroy qu'Hugues Fichet avait donnée aux moines de Préaux et celle de Guillaume Isoret, collecteur de dîme. Peu de temps auparavant, à l'instigation de Raoul, fils de Durand, Galeran avait ordonné la destruction des maisons dépendant de la terre de Roger Harenc et d'Hugues Fichet à Saint-Germain. Le lendemain, l'abbé Richard avait prié le jeune Galeran, qu'il avait conduit en privé au chapitre devant les tombeaux de ses ancêtres et de son père, d'épargner la maison de Guillaume Isoret, ainsi que la grange de ce dernier où était entreposée la dîme appartenant aux moines, et celle du forgeron Eudes qui ferrait les chevaux et les ânes des moines ; à quoi le comte avait répondu qu'il ne devait ni ne pouvait lui donner la terre de ses chevaliers, mais que pour l'âme de son père il accordait aux moines les maisons en question, qui seraient protégées. Malgré cela, Guillaume le Comte et Robert fils de Giraud, prévôts de Pont-Audemer, avaient détruit sur ordre du comte, disaient-ils, plusieurs maisons dont celle de Guillaume Isoret et celle du forgeron Geoffroy.

Tableau de la tradition

Éditions principales

- a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 3, p. 129.
- b. Mesmin Simone, *The Cartulary of the Leper's Hospital of Saint-Gilles de Pont-Audemer*, Thèse de doctorat d'Histoire, Reading, 1978, 0 p. (dactyl.), Select Documents, n° 1.
- c. Houth Émile, *Les comtes de Meulan, IXe-XIIIe siècles*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin (Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, t. 70), 1981, pièces justificatives, n° 1, p. 81.
- d. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A70, p. 71-72.

Indications

Round John-Horace, *Calendar of Documents Preserved in France, Illustrative of the History of Great Britain and Ireland*, 918-1206, Londres, Her Majesty's Stationary Office, 1899, p. 112, n° 331. Musset Lucien, *Comment on vivait au Moyen Âge dans la région de Pont-Audemer, d'après les chartes de Préaux, XIe-XIIIe, Connaissances de l'Eure*, 1979, p. 6. Houth Émile, *Les comtes de Meulan, IXe-XIIIe siècles*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin (Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, t. 70), 1981, p. 60, n° 2. Crouch David, *The Beaumont Twins, the Roots and Branches of Power in*

the Twelfth Century, Londres/New York, Cambridge University Press (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 4th series ; 1), 1986, p. 18 et 171.

Dissertation critique

[1118, 5 juin - 1124], vraisemblablement 1123. Sur la datation de cet acte, voir ROUET, Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux, n° A70, p. 72.

Barra : La Barre, Seine-Maritime, canton Bolbec, commune Beuzevillette ou Saint-Eustache-la-Forêt.

Texte établi d'après d

Post mortem Roberti, comitis de Mellent, Gualerannus comes, filius ejus adhuc puer, consilio Radulfi filii Durandi precepit ut destruerentur domus Sancti Germani de terra Rogerii Harenc et de terra Fichet. In crastino autem, venit idem Gualerannus quem Ricardus abbas privatim duxit in capitulum ante sepulturam patris sui et aliorum parentum suorum inibi jacentium precatusque est ipsum ut pro anima patris sineret stare domum Eudonis fabri qui ferrabat caballos et asinos sancti Petri et domum atque granciam Willelmi Isoret decimatoris, ubi coadunatur decima sancti Petri. Cui idem comes respondit : « Ego quidem non debeo nec possum donare vobis terram militum meorum, sed, si cadant aut non cadant alie domus, tamen iste domus, pro quibus me precamini, pro anima patris mei dono et concedo vobis et monachis, ne amplius per preceptum meum destruat » . Testes : Morinus de Pino ; Lucas de Barra ; Willelmus Isoré.

Non longe autem post hec, prepositi Pontis Audomeri, scilicet Robertus filius Giroldi et Willelmus Comes, precepto Gualeranni comitis, ut dixerunt, destruxerunt com aliis domibus domum Willelmi Isoré et domum Goiffredi fabri quem Hugo Fichet jam dederat sancto Petro. Tunc comes requisitus ab abbate Ricardo in Bulgirua vocavit idem comes Willelmus Comitem et jussit permitti reedificari has duas domus. Testes : Willelmus de Pino ; Radulfus de Bello Monte. Et jussit esse quietas jure elemosine.